# Municipal



Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 27 février 2024

#### Message du maire

Mère Nature nous offre un hiver doux comme on n'en a pas vu depuis longtemps, j'espère que vous en profitez! Je parle souvent du dynamisme de notre municipalité qui repose en grande partie sur l'implication de ses citoyennes et citoyens, ça a été le cas une fois de plus, avec l'équipe de Promotion Ste-Thècle que je voudrais remercier au nom de la municipalité pour l'organisation de la première édition de Sainte-Thècle en Neige.

N'oubliez pas l'élection municipale partielle, pour le poste de conseiller ou conseillère au siège #2, qui aura lieu dimanche 3 mars 2024 de 10 h à 20 h (Vote par anticipation : dimanche 25 février 2024, de 12 h à 20 h) à la salle Aubin. Chaque vote compte, c'est à vous de décider de la personne qui représentera le mieux vos intérêts pour compléter le Conseil municipal. C'est une décision importante.

On se souhaite un printemps hâtif, mais d'ici là soyez prudent sur les routes et les sentiers.

Éric Blouin, maire

#### Condensé des procès-verbaux non-adoptés de février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 février 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin et de Sébastien Moreau, Julie Bertrand, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers.

#### Rés. 2024-02-031 : Adoption du procèsverbal des séances de janvier 2024

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 tel que proposé.

# Rés. 2024-02-032 : Dépôt de la correspondance de janvier 2024

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2024.

# Rés. 2024-02-033 : Offre d'achat pour le 631, rue Notre-Dame

Le conseil accepte l'offre d'achat de Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. au montant de 200 000\$ pour la propriété du 631, rue Notre-Dame et autorise le maire, Éric Blouin, et la directrice générale, Valérie Fiset, à signer tout document relatif à cette vente.

# Rés. 2024-02-034 : Approbation des comptes de janvier 2024 et des écritures du journal général

Le conseil adopte les comptes du mois de janvier 2024 au montant de 792 518,58\$ ainsi que les écritures du journal général.

# Rés. 2024-02-035 : Demande de contribution financière de CPA sans frontières

Le conseil refuse de contribuer financièrement à CPA sans frontières.

Rés. 2024-02-036: Demande de contribution financière de Moisson

#### Mauricie

Le conseil accorde une aide financière de 264 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

Rés. 2024-02-037: Appui à la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la demande d'aide financière au programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale pour l'ajout d'une ressource aux opérations incendies

Le conseil s'engage à participer au projet "Ajout d'une ressource aux opérations incendies", autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la Régie des incendies du Centre-Mékinac organisme responsable du projet.

# Rés. 2024-02-038 : Approbation du règlement d'emprunt 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

Le conseil approuve le règlement d'emprunt numéro 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac d'une somme de 78 500 \$ pour l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendie tel que des habits de combats pour un montant de 32 000 \$, de la radiocommunication pour un montant de 12 000 \$, détecteur 4 gaz pour un montant de 3 000 \$, caméra thermique pour un montant de 15 000 \$ et cylindre d'air pour les appareils respiratoires pour un montant de 16 500 \$ avec un terme d'emprunt de 5 ans.

#### Rés. 2024-02-039 : Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

Le conseil renouvelle l'entente avec la Croix -Rouge canadienne jusqu'au 14 avril 2026;

paie la cotisation annuelle de 502,00\$ et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

#### Rés. 2024-02-040 : Dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

Le conseil autorise le dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### Rés. 2024-02-041 : Dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle

Le conseil autorise le dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle pour l'année 2023.

# Rés. 2024-02-042 : Nomination du comité consultatif en environnement

Le conseil nomme Jean Mercier, Jocelyne Gervais, Jean Bernier, Roch Roy, Julie Beauchemin et Maxime Leclerc-Gingras en tant que citoyens et Sébastien Moreau et Éric Blouin en tant qu'élus, sur le comité consultatif en environnement de Sainte-Thècle.

Rés. 2024-02-043: Autorisation de signature de la convention d'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553 \$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

Sébastien Moreau donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : que le règlement de zonage prescrit 7,6 concernant la gestion de la rampe de mise à mètres. l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du

du Ministère des Transports et de la Mobilité Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la durable pour le versement d'une aide finan- rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite sicière maximale de 13 553\$ à la Municipalité tuée sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec et dépose le projet de règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec.

#### Rés. 2024-02-044: Demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lacdu-Jésuite

Le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lac-du-Jésuite pour la construction d'un garage situé à 2 mètres de la ligne avant du terrain alors

#### Rés. 2024-02-045 : Tisserandes de liens de Mékinac/Demande d'autorisation de travaux au local 208

Le conseil autorise les Tisserandes de liens de Mékinac à procéder à des rénovations dans leur local.

#### Rés. 2024-02-046 : Offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité

Le conseil accepte l'offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité de Centre Jardin Multi-Fleurs au coût de 4 850\$ plus taxes.

\*\*\*\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 20 heures, à la salle du conseil, local 213 de l'Hôtel de



**PROJET** 

Règlement 409-2024 : Règlement modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

- ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac Croche par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;
- ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac du Jésuite par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;
- ATTENDU QUE la municipalité est compétente dans le domaine de l'environnement, de la salubrité et des nuisances et peut adopter des règlements en ces matières selon les articles 4 et 19, 55 et 59 de la Loi sur les compétences municipales;
- ATTENDU QUE la municipalité peut prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'une tarification selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- ATTENDU QU'UN avis de motion a été préalablement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance régulière de ce conseil tenue le 5 février 2024;

RÉS. 2024-03-000 : EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2024 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

#### **Article 1 – Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

#### Article 2 – Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre Règlement modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

#### Article 3 – But du règlement

Le présent règlement a pour objectif de modifier l'article 13 afin de préciser les personnes qui peuvent faire la demande d'une vignette et les conditions d'obtention de la carte à puce électronique et l'article 14 afin de modifier les tarifs exigibles à l'émission de vignettes et de cartes à puce électronique.

#### Article 4 – Modification de l'article 13

L'article 13 est modifié et remplacé par le texte comme suit :

Tout employé municipal est autorisé à délivrer une vignette annuelle ou quotidienne, selon le cas, aux personnes suivantes qui lui ont déposé une demande sur le formulaire annexé au présent règlement (Annexe A) pour en faire partie intégrante et qui ont acquitté les frais prescrits à l'article 5 du présent règlement. Une vignette est requise pour chaque embarcation à moteur.

A) Au propriétaire d'immeuble et au résident de la municipalité, une vignette annuelle peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec leur embarcation à moteur, aux rampes de mise à l'eau municipale.

- B) À toute personne **louant un emplacement de camping de manière saisonnière** sur un terrain de camping situé sur le territoire de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec son embarcation à moteur, aux rampes de mise à l'eau municipale.
- C) À toute personne, sauf celle visées au paragraphe a) et b) du présent article, peut être émise pour lui permettre d'accéder, une vignette annuelle, avec son embarcation de pêche à moteur ou son ponton à la rampe de mise à l'eau municipale si l'embarcation a un moteur de 50HP et moins.
- D) À toute personne, une vignette quotidienne peut être émise pour accéder, avec son embarcation à moteur, aux rampes de mise à l'eau municipale.
- E) À un propriétaire de terrain de camping situé sur le territoire de la municipalité, un nombre suffisant de vignettes annuelles transférables peuvent être émises pour permettre à ses clients d'accéder, avec leur embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.
- F) À toute personne désirant utilisé une des rampes de mise à l'eau et ayant obtenu préalablement une vignette à bateau, l'obtention d'une carte à puce électronique est nécessaire suite à un dépôt remis à la municipalité ainsi qu'au paiement des frais d'entretien de la barrière. Il est strictement interdit de prêter une carte à puce électronique à quiconque n'ayant pas obtenu les droits de vignette à bateau valide sous peine d'infraction stipulé à l'article 20.

#### Article 5 - Modification de l'article 14

L'article 14 est modifié et remplacé par le texte comme suit :

Les tarifs exigibles préalablement à l'émission de vignettes sont les suivants :

- A) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13a);
- B) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13b);
- C) 60\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13c);
- D) pour une vignette émise en vertu de l'article 13d);
  - 1. 60\$ pour une embarcation à moteur de 50 HP et moins;
  - 2. 120\$ pour une embarcation à moteur de 51 à 75 HP;
  - . 180\$ pour une embarcation à moteur de plus de 75 HP;
- E) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13e);
- F) Dépôt de 20\$ pour l'obtention d'une carte à puce électronique et frais non-remboursables de 30\$ pour l'entretien de la barrière.

#### Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### Élections municipales partielles du 3 mars 2024

Des élections municipales partielles sont en cours afin d'élire un(e) conseiller(ère) au siège #2.

Jour du scrutin : 3 mars 2024 de 10h00 à 20h00 à la salle Aubin, 301, rue Saint-Jacques.



PUISQUE LE PUBLISAC CESSERA D'ÊTRE DISTRIBUÉ EN AVRIL, LE BULLETIN MUNICIPAL PASSERA EN MODE VIRTUEL. INSCRIVEZ-VOUS AU WWW.STE-THECLE.QC.CA EN CLIQUANT SUR LE LIEN EN HAUT À DROITE DE LA PAGE. SI VOUS DÉSIREZ CONTINUER EN MODE PAPIER, VOUS DEVREZ VOUS EN PROCURER UNE COPIE DIRECTEMENT AU BUREAU MUNICIPAL À PARTIR D'AVRIL.

# Section Urbanisme et travaux publics



#### Inspecteur en bâtiment et en environnement

Vous pouvez communiquer avec Monsieur Benoît Caouette pour l'émission de vos permis. Son horaire est habituellement les lundis et mardis, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au (418) 289-2070 poste #4 ou par courriel à l'adresse: inspecteur.ste@regionmekinac.com.

#### Sans permis, c'est pas permis!

Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation, pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*. Bien que le délai est habituellement plus court, l'inspecteur a 30 jours pour émettre votre permis, faites votre demande sans tarder!



#### **ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES**

Prendre note que dans toutes les zones il est permis, entre le 1<sup>er</sup> octobre d'une année et le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante, d'installer un maximum de deux (2) abris d'auto temporaires aux conditions suivantes: il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain; le revêtement extérieur de l'abri doit être fait en toile spécifiquement manufacturée à cette fin; cette toile doit être fixée à

# Section Urbanisme et travaux publics

minimales suivantes: 2 mètres d'une borne-fontaine; 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue et sur une propriété privée; 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain et respecter les dispositions du présent règlement portant sur le triangle de visibilité aux intersections. Hors de la période autorisée, les abris d'auto temporaires doivent être entièrement démontés.



#### ÉCOCENTRE MUNICIPAL - HORAIRE D'HIVER

Prendre note que l'écocentre municipal sera uniquement ouvert <u>LE DEUXIÈME SAMEDI DE CHAQUE MOIS, DE 9H À MIDI</u>, soit le le 9 mars 2024. L'écocentre sera de retour à son horaire estival à compter du samedi 6 avril 2024.



#### STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

La municipalité vous rappelle qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur un chemin public entre 23h et 7h, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement sur le territoire de la municipalité.



#### DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE COUR

La municipalité demande aux propriétaires ayant une résidence près d'une borne-fontaine de ne pas envoyer la neige sur celle-ci, car cela complique le déneigement et cela pourrait être très dangereux pour vous et votre propriété en cas d'incendie. De plus, la municipalité vous demande de ne pas envoyer la neige de votre entrée de cour dans la rue.



#### DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES RUES

La municipalité demande votre collaboration pour éviter de vous stationner dans les rues, tout de suite après une tempête, pour permettre le déneigement efficace des trottoirs et des rues. La municipalité vous remercie pour votre collaboration.



#### PÊCHE SUR GLACE

Si vous désirez faire de la pêche sur glace, la municipalité vous recommande de respecter une certaine épaisseur de glace avant de vous aventurer sur un cours d'eau. Vous trouverez, à gauche, un croquis fourni par le Ministère qui indique, selon la façon dont vous souhaitez accéder au plan d'eau gelé, l'épaisseur minimum recommandée pour une glace neuve et transparente. De plus, si vous désirez pratiquer la pêche sur glace sur le Lac-des-Chicots, notez que vous devez rester vigilants afin d'éviter de propager la myriophylle à épi sur d'autres lacs. Vous devez laver à eau chaude tout le matériel qui sera en contact avec l'eau. La municipalité vous remercie de votre collaboration et vous invite à la prudence lors de l'accès à un plan d'eau gelé.



#### MOTONEIGES

Notez que l'utilisation des motoneiges doit se faire dans le respect des autes, notamment en vertu du bruit. Le fait de faire, de provoquer ou de permettre qu'il soit causé, de quelque façon que ce soit, du *bruit* de nature à troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être d'une ou de plusieurs *personnes* du voisinage est interdit. De plus, le fait d'utiliser ou de se servir d'un *véhicule* de façon à causer des *bruits* inutiles et excessifs, notamment au démarrage au point neutre ou en faisant fonctionner le moteur d'un *véhicule* stationnaire à une vitesse excessive est également interdit. Il est aussi important de respecter les terrains privés de manière à ne pas endommager les plantations.



#### LICENCE POUR CHIEN

Tous les propriétaires de chiens doivent se procurer une nouvelle licence au bureau municipal. Si vous ne pouvez passer pendant les heures d'ouverture, communiquez avec nous par téléphone au (418) 289-2070 ou par courriel à ste-thecle@regionmekinac.com pour vous la procurer. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 35\$ pour un chien non-stérilisé et de 25\$ pour un chien stérilisé. La licence est gratuite si elle est demandée par une personne handicapée pour son chien-guide, sous certaines conditions. Le coût du permis émis à un propriétaire d'animalerie ou à un propriétaire de chenil est fixé à 150\$ par année. La limite est de 2 chiens par propriété en périmètre urbain.

## **Section Divers**



#### Programme RénoRégion

Vise la rénovation majeure des maisons, telles que la toiture, les fenêtres, la boîte électrique, les fondations. La valeur de la maison ne doit pas dépasser 150k \$. Il y a également un critère d'admissibilité à propos du revenu de la famille qui occupe la maison. Pour plus d'infos, <a href="https://www.habitation.gouv.qc.ca/.../programme/renoregion">https://www.habitation.gouv.qc.ca/.../programme/renoregion</a>

#### Programme d'adaptation du domicile

Permet aux personnes âgées de demeurer plus longtemps dans leur maison en l'adaptant. Ça peut être en installant une rampe d'accès, un ascenseur, en adaptant la salle de bain, etc. Pour plus d'infos, cliquez ici https://www.habitation.gouv.qc.ca/.../programme...

Pour plus d'infos sur ces programmes ou vérifier votre admissibilité, contactez le Service d'aide à l'habitation aux coordonnées suivantes : steeve.guy@sahainc.ca 819 731-9733

#### Section Activités



#### PATINOIRE EXTÉRIEURE CENTRE DE LOISIRS ÉRIC BÉDARD

La patinoire et le sentier de glace seront regroupés à un seul endroit encore cette année, soit au Centre de Loisirs Éric Bédard. Il y aura la patinoire habituelle et un sentier de patinage sur le terrain de baseball. La municipalité possède des supports pour aider les jeunes patineurs à apprendre le patin. N'hésitez pas à les demander au préposé si vous en avez besoin d'un!

L'horaire sera le suivant : En semaine, du lundi au vendredi, de 13h à 21h. La fin de semaine, le samedi et le dimanche, de 13h à 17h. (Sujet à changement, consultez le Facebook de la municipalité ou le site Internet pour tous les détails).



Club de ski de fond Le Geai Bleu 2501, chemin Saint-Michel Nord Téléphone: (418) 507-4138

Lorsque les conditions le permettent, le Club de ski de fond vous ouvre ses portes pour skier seul, en famille ou entre amis, du lundi au jeudi de 12h à 15h, du vendredi au dimanche, de 11h à 16h!

#### **Tarification:**

Passe annuelle familiale 60\$ Passe journalière 7\$ Passe annuelle individuelle 40\$ Moins de 12 ans Gratuit

Pour connaître les heures d'ouverture et l'état des pistes, consultez la page Facebook en tapant **CLUB DE SKI DE FOND LE GEAI BLEU.** Courriel : clubdeskidefondlegeaibleu@gmail.com

Le club de ski de fond Le Geai Bleu, pour les amateurs de ski de randonnée!



301, rue st-Jacques # 210 418-289-3630

www.apham.org ou sur



#### L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informer et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

#### Calendrier des activités : Mars 2024

Mercredi 06, 13 Activités régulières (Viactive, soupe de

l'amitié, jeux et plus)

Mercredi 20 Confection de porte-clef, décorations de Pâques

et jeux

Mercredi 27 Dîner conférence Maëlle Boquet massothéra

peute

Jeudi 14 Atelier d'art

Jeudi 7 et 21 Cuisines collectives

Vendredi 15 Joute des Cataractes à Shawinigan

Pour des raisons hors de notre contrôle il peut y avoir des changements à l'horaire.

#### Point de service pour le prêt de raquettes



#### **Station service Esso**

739, rue Saint-Jacques Lundi au samedi, 7h à 20h30 Dimanche 8h à 20h30 Téléphone: (418) 289-3062

Profitez de l'hiver, sortez prendre l'air et venez faire de la raquette à Sainte-Thècle! Vous y verrez des paysages à couper le souffle!



#### Bibliothèque municipale

Nouveautés du mois!

| Romans adultes                |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Titres                        | Auteurs            |
| Ce que je sais de toi         | Éric Chacour       |
| Triste tigre                  | Neige Sinno        |
| L'été d'avant                 | Lisa Gardner       |
| Demain, et demain, et demain  | Gabrielle Zevin    |
| Insaisissable                 | Catherine Mckenzie |
| Tant qu'il y aura des oiseaux | Dominique Demers   |
|                               |                    |
| Documentaire adultes          |                    |
| Le Labyrinthe des égarés      | Amin Maalouf       |
| L'Occident et ses adversaires |                    |
|                               |                    |
| Albums jeunesses              |                    |
| Le tiroir des bas tout seuls  |                    |
| L'amour, c'est                |                    |

#### À la bibliothèque de Sainte-Thècle

L'auteur Marcil Cossette, originaire de Sainte-Thècle, offrira 2 ateliers de stimulation à l'écriture de deux heures chacun les 9 et 13 mars de 9 heures à 11 heures. De plus, il présentera son roman La petite boîte en fer-blanc le 9 mars à 13 heures.

Bien vouloir vous inscrire à l'adresse courriel suivante : biblio016@reseaubibliocqlm.qc.ca

#### MARCIL COSSETTE EST POÈTE, AUTEUR DE LIVRE POUR LA JEUNESSE ET ANIMATEUR D'ATELIERS DE STI-MULATION À L'ÉCRITURE.

Natif de Sainte-Thècle, Marcil Cossette habite à Shawinigan. Gagnant de plusieurs prix littéraires, c'est d'abord la littérature jeunesse qui l'intéresse, la rédaction et la création de matériel didactique. Trois publications jeunesse suivront.

En 1999, la poésie l'emporte. Depuis, il s'y consacre. En 2009, il publie son premier recueil Sur le parvis des nuages, avec lequel il remporte le prix de littérature Arts Excellence de Culture Mauricie. Il a participé à plusieurs projets reliés à la sculpture, aux arts visuels et aux haïkus. Certains de ses haïkus ont été publiés dans la revue Le Sabord, le recueil Sur une même écorce et Ploc, sur Internet. Plusieurs de ses poèmes sont publiés dans la revue l'Atelier de l'Université Laval.

Il a plusieurs lectures publiques à son actif et anime des ateliers de stimulation à l'écriture.

Source: Culture Mauricie

#### Section Activités



Prendre soin
de SOI
prenant soin
de L'AUTRE

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) GOX 3G0 a 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390 nfo@aidantsvalleebatiscan.org

#### **PROGRAMMATION MARS 2024 VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!**



#### REPAS-ÉCHANGE ENTRE AIDANTS

CAFÉ-RENCONTRE « Savoir s'écouter »

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de passer un bon moment avec d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais sont à la charge du participant.

MARDI 5 MARS À 11H30 Restaurant Le Toit Rouge 165, rue Principale, Ste-Anne de la Pérade

IFUDILE 7 MARS À 11H30 Au Relais De La Station 240, chemin de la Côte St-Paul, St-Séverin

S'écouter c'est s'autoriser à entendre ce qu'il y a en nous, de l'intérieur. C'est notre capacité à être réceptif à nous-mêmes sans jugement et découvrir où sont nos propres limites. Facilitant ainsi la communication avec autrui.

EN PRÉSENCE À 13H15 MARDI 12 MARS à St-Luc-de-Vincennes JEUDI 14 MARS à Ste-Thècle (local 217) EN VIRTUEL (# réunion zoom 206 588 1781) LUNDI 11 MARS À 9H30

#### L'APPU RESILIENT

VIVRE UN DEUIL ET GRANDIR (Pour aidant ou avant été aidant) Vous souffrez de la perte d'un être cher et vous voulez recevoir une écoute attentive, apportant soutien et réconfort. De plus, vous apprendrez à surmonter et vivre au quotidien les étapes du deuil, ainsi qu'à reprendre le contrôle de votre vie.

RENCONTRE LES MERCREDIS de 9h30 à 11h45 Débute le 13 mars

(8 mercredis de suite : jusqu'au 8 mai) À St-Luc de Vincennes

#### FORMATION: « Soins à la personne »

Voyez comment accompagner votre aidé dans les soins à la personne. Cela va de l'aide aux repas, aux services de transferts (déplacements), les soins d'hygiène tels que le bain, la toilette et les autres soins personnels, POUR PROCHES AIDANTS.

AIDER SANS S'ÉPUISER « LA GRATIFICATION »

MARDI le 19 mars de 13h à 17h À St-Luc de Vincennes

JEUDI le 21 mars de 13h à 17h À Ste-Thècle (local 217) PLACES LIMITÉES.

#### L'APPLÀ MAIR

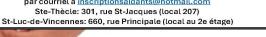
En exprimant votre gratitude envers la vie en général et aux autres, vous prenez soin de vous et d'eux. Une façon d'améliorer son quotidien.

MARDILE 26 MARS à 13h15 À St-Luc de Vincennes JEUDI le 28 MARS à 13h15 À Ste-Thècle (bureau 217)

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)









418-507-6352

Gorendezvous.com

#### Club de scrabble

Une activité sociale, amicale, divertissante! Si tu aimes jouer avec les lettres ou les mots, viens rejoindre le groupe, le mardi à 13h15, au Pavillon Des-

jardins, 140, rue Saint-Jean, à Sainte-Thècle.

S, C<sub>3</sub> R, A, B<sub>3</sub> B<sub>3</sub> L<sub>1</sub> E,

Aucune compétition entre les personnes, c'est le scrabble « Duplicate ». Tu apportes ton jeu, sinon il y en a au local...

Tu peux communiquer avec Lise Trudel (418-289-2587) ou Guylaine Veillette (418-289-2407) pour avoir plus d'informa-

L'équipe existante se fera un plaisir de t'accueillir!

ViActive est de retour!

Tous les mardis, de 10h à 11h à la Salle Aubin. Coût de 2\$ pour la session.

Pour informations, communiquez avec : Claire Bélisle 418-289 -2229 ou Louise Lesieur 418-289-2056



#### Déjeuner mensuel des Chevaliers de Colomb

Dimanche le 3 mars 2024 au sous-sol de l'église après la messe de 9h

Coût du déjeuner : 12\$

Informations: Léon Gagnon 418-322-5535 et Jean Paquin 418-289-2629

# Nathalie Bédard Esthéticienne, électrologue



- Épilations
- Microdermabrasion
- Traitements du visage spécifiques
- Soins des mains



281, rue Piché, Sainte-Thècle

esthétique nathaliebedard

418 289-3646



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

> 301, rue Saint-Jacques, local 218-A Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 418 289-2880

agdrmekinacadm@gmail.com www.aqdrmekinac.org



#### MASSAGES THÉRAPEUTIQUES

- « détente
- sportif
- aux pierres chaudes
- aux coquillages polynésiens
- aux bambaus vacuathérapie / ventouses
- hawaien • femmes enceintes

de tête

- réflexologie
- pour enfants
  - · soins du visage

#### TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T.N.P.)

Thérapeute autorisée d'AMIS-N inc. Reçu d'assurance disponible

Sainte-Thècle

Pour prendre rendez-vous 418 289-3320



Suivez-nous sur Facebook!



Chanel Dignard d.d. Stéphanie Dignard d.d. Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle Téléphone: 418-289-2464



250-B, rue St-Gabriel Ste-Thècle, QC G0X 3G0 ste-thecle@cliniquesveronneau.com JACQUES VÉRONNEAU

D.M.D., M.Sc., Ph.D.

Dentiste généraliste

Spécialisation en santé communautaire

Ass. Prof., Université McGill

Pour un rendez-vous: 418-289-2020

www.cliniquesveronneau.com

Service d'urgence 450-771-6330

# Desjardins aisse de Mékinac-Des Chenaux

info@dignardstecroix.com · www.dignardstecroix.com

#### Centre de service

250, rue Masson Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0 (418) 289-2972

Télécopieur: (418) 289-2314 Télécopieur: (418) 322-5459



# Marie-Claude Beaudry

Esthéticienne & Électrolyste

Sur rendez-vous mcbesthetique@gmail.com 418 922-3128

Membre de l'association des professionnels en électrolyse et soins esthétiques du Québec

500, rue St-Jacques, Ste-Thècle (QC) G0X 3G0



massothérapie \_\_\_ DE LA MAURICIE ,

ORTHOTHÉRAPIE, KINÉSITHÉRAPIE ET MASSOTHÉRAPIE

131 RUE LAVOIE, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) GOX 3G0

Joanne 418-289-4059 Daniel 418-507-6276



DÉBOSSELAGE / PEINTURE RÉCLAMATION D'ASSURANCE (ACCIDENT) REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISE

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1984

951, St-Jacques, Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0 Tél.: 418-289-3423 / Fax.: 418-289-3950



Tél.: (819) 539-5881 Paget: (819) 372-3668



GERVAIS BÉLANGER MARCHILDON S.E.N.C.R.L.

#### Katherine Lebrun

Notaire

340, rue Saint-Jacques Sainte-Thècle QC G0X 3G0

T 418 289-2853 F 418 289-3000 klebrun@notarius.net

gervaisbelangernotaires.com





204, RUE MASSON SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) GOX 3G0

418 289-2939 aupetitpalace.com

f)/aupetitpalace

Ambiance familiale Déieuners : Salle de réception :

Spécialités maison / Tables d'hôte / Commandes pour emporter En semaine jusqu'à 11 h / Week-ends et fériés jusqu'à 14 h Capicité de 40 à 50 personnes (réunions, occasions spéciales)

POUR INFORMATION, CONTACTEZ

ISABELLE GÉLINAS, COPROPRIÉTAIRE





Corporation Transport Adapté Mékinac

Info: 418-289-3723

Transport Transport Adapté

Collectif pour tous Adapté

1 Passager = 3.25\$ 3.25\$

Carte mensuelle= 85.00\$ 85.00\$

Laissez-passer= 60.00\$ 60.00\$

# **BOULANGERIE**Germain

Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée

570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145 www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com



301, rue St-Jacques # 201 Sainte-Thècle (Qc) G0X 3G0

418 289-2265

info@aidesmekinac.ca

#### WWW.AIDESMEKINAC.CA



Garage Roger Plamondon 2010 Inc.

310, Notre-Dame Ste-Thècle, QC GOX 3G0



Martin Dessureault et Valérie Pelletier Propriétaires



- Mécanique complète
- · Pare-brise
- Diagnostic
- Silencleux
- Suspension
- · Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement

Tél./Téléc.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com



Affiliée à :



131, Lacordaire Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0

**T: 418 289-3069** F: 418 289-3632 1673gerant@familiprix.ca

Suivez-nous sur :



**HEURES D'OUVERTURE** 

LUNDI AU VENDREDI : 9H À 19H SAMEDI : 9H À 16H DIMANCHE : FERMÉ



Les **Portes et fenêtres FUSION** sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience. En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

### **MANUFACTURIER - SERVICE D'INSTALLATION**

portes intérieures / extérieures - fenêtres PVC / aluminium / hybrides





418 289-2712 - PIERRENAUD.COM

281, rue Masson, Sainte-Thècle